

22, rue Harvey, Pointe-aux-Outardes, QC G0H1M0 418-589-1299 administration@nord-foret.com

Réflexion sur l'avenir de la forêt Nord-Cotière

Madame, Monsieur,

C'est en tant que représentant de Nord-Forêt inc. qui est établie dans la région de Baie-Comeau depuis 1997, que je souhaite vous conscientiser sur nos préoccupations quant à l'avenir du secteur forestier et plus précisément celui des travaux sylvicoles. Notre siège social est situé à Pointe-aux-Outardes sur la Côte-Nord et nous effectuons majoritairement nos travaux au nord de Baie-Comeau dans l'unité d'aménagement 093-51. Avec l'expertise de nos 41 employé(e)s nous reboisons environs 2 Millions de plants et préparons 1500 hectares de terrains en pelle poquet annuellement.

Le projet de stratégie nationale de production de bois vise à maintenir les bénéfices socioéconomiques qu'apporte le secteur de la transformation du bois en misant sur le plein potentiel des forêts du Québec. Un autre objectif vise à assurer la rentabilité des investissements en sylviculture effectués par l'État, qui permettront, entre autres, de répondre à des recommandations formulées par la Vérificatrice générale du Québec lors de l'audit sur les travaux sylvicoles tenus en 2017. La stratégie prévoie d'augmenter de 55% la récolte de bois sur les 60 prochaines années. La stratégie prévoyait une augmentation du volume de bois récoltés de 4 millions de mètres cubes en 2025 soit 12%, nous constatons plutôt une hausse de 3% selon les dernières données en 2024.

Le 6 juillet 2022, le Forestier en chef, monsieur Louis Pelletier, a annoncé qu'à «compter du 1^{er} avril 2023, les possibilités forestières pour la région de la Côte-Nord seront établies à 3 693 500 mètres cubes de bois annuellement, toutes essences confondues. Il s'agit d'une baisse de 3% par rapport aux possibilités forestière en vigueur actuellement.» Dans les éléments ciblés comme étant la cause de la baisse, l'impact de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) est dénotée par le Forestier en chef. Malgré cela, aucun plan spécial de travaux sylvicoles visant à minimiser l'impact de l'épidémie n'a été annoncé ou même envisagé par le Gouvernement. Outre les entreprises sylvicoles qui clament que des travaux supplémentaires devraient être faits, le CIFQ affirme « Le gouvernement doit prendre les

décisions nécessaires pour intensifier drastiquement les efforts sylvicoles afin de corriger les lourds dommages infligés...» Ces demandes sont restées sans réponses, et j'ai interpellé verbalement la Ministre Blanchette-Vézina à ce sujet au Congrès annuel de l'AETSQ le 22 février dernier encore une fois sans réponse concrète. Tout cela m'amène à croire que le ministère des Forêts ne tient pas compte des événements qui affecte la forêt dans leur stratégie. Pour faire un parallèle, les feux de forêt de 2023 ont touchés 1.3 millions d'hectares dans l'ensemble de la province alors que la Tordeuse a affecté 4.4 millions d'hectares seulement sur la Côte-Nord durant la dernière épidémie. Ces chiffres sont tirés du site du Gouvernement du Québec. Probablement plus sensationnalistes, les feux ont généré un plan d'intervention de 25 000 ha sur 8 ans (sur les 860 000 ha brûlés qui sont sous aménagement selon le Forestier en Chef) alors que la TBE n'a engendré aucuns travaux supplémentaires. Étant donné que nous n'avons pas été durement touché par les feux de 2023, nous ne pouvons pas espérer une augmentation budgétaire dans l'avenir.

Non seulement l'épidémie de TBE n'est pas un facteur suffisant pour augmenter le niveau de travaux, mais la Côte-Nord est la sixième région en termes de possibilité forestière et seulement neuvième au niveau des investissements Sylvicoles. Notre région a droit à 3.02\$ par hectare sous aménagement alors que la moyenne provinciale se situe à 11.77\$ par hectare. Cette stratégie amène donc la Côte-Nord, qualifiée de région forestière, à être dernière au niveau de la productivité à 0.93 M³/ha/an. Nous sommes bien en bas de la moyenne de la province qui est de 1.4 M³/ha/an et qui est elle-même, aux dires de plusieurs experts dont le Forestier en chef, nettement insuffisante pour atteindre la stratégie de production de bois. Nous sommes effectivement seulement à la moitié de l'objectif de 3 M³/ha/an pour l'ensemble du Québec et au tier pour la Côte-Nord. Il est aberrant que l'on soit au fait de ces résultats et que l'on ne prenne pas les moyens pour tenter d'améliorer la situation. Plus que ça, il ne semble même pas avoir de prise de conscience ou de réflexion à ce sujet. Étant un acteur du milieu, j'imagine que j'aurais été consulté pour trouver des solutions ou à tout le moins mis au courant des stratégies adoptées, ce n'est pas le cas jusqu'à maintenant. Nous semblons condamner à voir la possibilité diminuer sans rien faire... Pour l'instant.

Avant le régime forestier actuel implanté en 2013, on disait des travaux sylvicoles qu'ils servaient à faire de la «Crédit-culture». En effet, on disait que les Bénéficiaires de Contrat d'Approvisionnement et d'Aménagement Forestier (BCAAF) avait pour objectif de faire un maximum de travaux sylvicoles pour obtenir un maximum de crédits de droit de coupe et ce, peu importe la pertinence des travaux. Les BCAAF obtenaient en effet des crédits plus élevés sur leur paiement de droit de coupe plus ils faisaient de travaux. Mais faire plus de travaux avaient aussi un autre effet, celui d'augmenter la possibilité forestière par des intervention à grande échelle.

Selon moi, depuis de le début du nouveau Régime forestier, nous faisons de la «Budget-Culture». Sans tenir compte d'objectif de productivité et de remise en production, nous utilisons un budget fixe et non indexé au coût de la vie pour effectuer nos travaux sylvicoles. L'objectif ultime présentement en Sylviculture n'est pas de maintenir ou d'augmenter les rendements forestiers, mais plutôt de ne pas dépasser un budget fixe qui est assurément insuffisant pour notre région mais aussi pour l'ensemble de la province. À mon avis nous sommes loin de notre «ambitieuse» Stratégie nationale de production de bois. Comme trop souvent au Québec, nous sommes témoin d'un nivellement par le bas. Notre budget est insuffisant pour soutenir notre possibilité forestière et le devient un peu plus chaque année car l'inflation vient faire diminuer la quantité de travaux d'un pourcentage pratiquement équivalent. En 2023, le budget devrait être de 285 000 000 \$ s'il avait été indexé, soit 21% supérieur aux 225 000 000\$ de l'an un du régime en 2014. Nous traitons donc 21% moins de superficie aujourd'hui qu'en 2014 et selon les annonces budgétaires la tendance va continuer.

Si nous voulons réellement un jour aspirer à réaliser la Stratégie nationale de production de bois, nous devrions plutôt établir qu'elles sont les interventions nécessaires pour y arriver, en évaluer le coût et par la suite trouver les sources de financement pour y arriver. L'objectif doit être, de façon éco-responsable, d'augmenter la productivité de nos forêts pour soutenir notre industrie forestière, atteindre nos cibles au niveau des aires protégées et maintenir les activités des autres utilisateurs de la forêt. Nous devons aussi appliquer la recette entièrement, exécuter toutes les étapes pour que nos interventions soient efficaces. Présentement nous préparons le terrain et reboisons environ 10% des secteurs récoltés, ce qui est un niveau adéquat selon les différends intervenants du milieu. Là où le bât blesse, c'est que nous entretenons seulement moins de la moitié des superficies reboisées, ce qui nous fait perdre des plants dans le temps parce que trop opprimés par la compétition donc le forestier ne peut pas mettre ces superficies en rendement de plantation dans le calcul de possibilité. En ne complétant pas la chaine opérationnelle, nous dilapidons les investissements. Nous ne parlons même pas de l'éclaircie commerciale laquelle nous n'avons pas de réelle stratégie...

Outre la notion de budget additionnel pour soutenir la ressource forestière, nous sommes convaincus que des gains en efficience sont possibles. Nous sommes capables de faire plus avec les ressources financières que nous avons actuellement. Nous souffrons d'un manque flagrant de planification opérationnelle de la part du MRNF ce qui rend nos opérations plus coûteuses et moins efficaces. Le manque de prévisibilité à court et à long terme ne nous permet pas de maximiser nos ressources et de rassurer nos travailleurs quant à leur avenir dans nos entreprises et notre secteur.

En février, nous avons laissé passer deux appels d'offres public en reboisement car nous avions estimé, selon ce que notre client prévoyait, que nous avions suffisamment de plants pour

le nombre de travailleurs et d'équipements dont nous disposons pour cette saison. Le 19 mars, lors d'une rencontre avec les représentants de Rexforêt, nous apprenons que nous allons subir une diminution du nombre de plants pour 2024, mais nous ne savons pas encore l'ampleur. Donc pour la saison prochaine, à la mi-avril, nous ne savons toujours pas combien de plants nous allons reboiser et à quel endroit, ce qui crée aussi de l'incertitude pour l'hébergement. Nous avons donc des reboiseurs qui sont en attente de notre réponse pour savoir s'ils ont un emploi ou non cet été. Je vous dirais que dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre nationale, c'est très risqué de ne pas confirmer les travailleurs à un mois et demi du début de la saison. Les gens peuvent être tenté d'aller chez un compétiteur ou même de changer carrément de secteur tellement les besoins de main-d'œuvre sont criants partout.

Pour nos travaux de préparation de terrain, nous retardons l'acquisition d'équipements et l'embauche d'opérateurs car nous ne connaissons pas le nombre d'hectares que nous aurons à traiter cette année et le nombre d'appel d'offre qu'il reste à lancer pour 2024. Pire encore, nous savons que nous allons retourner dans un secteur que nous avons traité l'an dernier, dans lequel nous avions installé notre camp que nous avons déménagé pour terminer la saison dans un autre secteur. Nous allons donc devoir ramener nos roulottes, réinstaller nos installations septiques et notre prise d'eau pour quelques semaines pour aller terminer le secteur. Si ce n'est pas de l'inefficacité opérationnelle, je ne sais pas ce que c'est! Cela va engendrer des coûts supplémentaires et de la perte de temps que nous aurions éviter si avions eu ce secteur dans notre planification l'an dernier.

En conclusion, pour le long terme, nous aimerions que le budget minimum, la recette sylvicole régulière, soit inscrit dans la loi sur les forêts pour pouvoir rassurer nos prêteurs et nos travailleurs. Il y a, à tous les ans au printemps, un doute que le budget ne sera pas totalement au rendez-vous. Cela nous amène à faire des représentations pour s'en assurer qui nous font perdre du temps dans notre propre planification et qui injecte du stress à nos travailleurs, nos créanciers et nous-même comme entrepreneur. Nous devrions aussi pouvoir savoir au moins 2 ans à l'avance quelle sera l'ampleur de nos travaux, la répartition dans les familles de traitement et à quel endroit ils seront réalisés. À notre avis le MRNF ne devrait pas faire la planification opérationnelle des travaux, mais plutôt le suivi et contrôle et la reddition de compte. Nous voudrions être partie prenante de l'élaboration des PAFI-O pour pouvoir augmenter notre prévisibilité et l'efficience de nos opérations.